

ACL et City Management : une complémentarité vitale

L'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2007 du City Management a entraîné une mutation profonde de l'Association des commerçants lausannois dans le sens d'un retour aux sources de ce groupement qui fêtera l'année prochaine ses 110 ans d'existence. L'ACL demeure irremplaçable et irremplacée pour ce qui est de la défense et l'appui de ses membres au quotidien, notamment dans le cadre de l'application de la convention collective.



Association des Commerçants
Lausannois

«Mais à quoi peut bien encore servir l'ACL puisque la promotion du commerce lausannois est désormais du ressort du City Management?» Que celui ou celle qui ne s'est jamais posé la question jette la pierre aux curieux qui osent la poser!

Ô combien légitime, cette interrogation mérite d'autant plus une réponse qu'elle ramène aux racines mêmes de ces deux organismes en première approche similaires, alors qu'ils assument des missions essentiellement différentes, constituant une complémentarité vitale pour l'économie lausannoise et toutes les personnes qui en vivent.

En effet et en bref, tandis que le City Management s'occupe exclusivement de la promotion du commerce lausannois, l'ACL est un organisme chargé de la défense de ses membres. Ce sont deux notions sensiblement différentes qui méritent d'être expliquées par le détail.

Ce passage à l'échelon supérieur de la promotion du commerce lausannois induit inévitablement quelques soucis identitaires au sein de l'ACL. Mais on va voir comment tout cela peut se traduire dans les faits par un regain de dynamique pour le bien de tous.

Contribution redéfinie

La première conséquence pratique sur l'ACL de l'instauration à Lausanne du City Management et du recentrement des tâches qui en découlait fut très concrète.

En 2007 déjà, la cotisation à l'ACL passa de 170 francs à 50 francs. Ce n'était que logique pure, dans la mesure où l'ACL n'a désormais plus besoin de payer elle-même quoi que ce soit en matière de promotion du commerce. Ce qui, on le verra, ne signifie pas qu'elle s'en désintéresse.

Au 31 décembre 2006, l'ACL avait déboursé 175 000 francs au total cette année-là pour le soutien à des manifestations à Lausanne: 100 000 francs pour BD Fil, 25 000 francs pour Halloween et 50 000 francs pour les fêtes de Noël. En 2007, entrée en vigueur du City Management, l'ACL a encore mis sur la table 100 000 francs pour BD Fil, en précisant que c'était la dernière fois puisqu'elle s'était engagée à soutenir cet événement pendant trois ans. L'ACL n'abandonne toutefois pas directement son aide directe à BD Fil, puisqu'il a été décidé d'allouer 30 000 francs à cette manifestation qui rappelons-le aura lieu en septembre.

Désormais, toutes les animations sont donc prises en charge par le City Management alimenté par les cotisations obligatoires et le



PHOTO JEAN-PAUL MAEDER

Le City Management s'occupe exclusivement de la promotion du commerce lausannois, afin que la ville redevienne irremplaçable pour les chaland curieux. La défense des commerçants demeure l'affaire de l'ACL.

financement de la Ville. Pour mémoire: la Ville met 480 000 francs pour le City Management et 250 000 francs pour BD Fil, cette dernière ne faisant plus partie du programme du City Management. L'allègement considérable des dépenses de l'ACL qui résulte de cette nouvelle organisation de la promotion du commerce lausannois méritait bien entendu une profonde réflexion.

Hormis la baisse des cotisations des membres déjà évoquée, l'association s'est persuadée qu'elle devait tout de même apporter sa pierre à la promotion du commerce, indépendamment du City Management.

Un fonds d'animation

C'est ainsi qu'a été constitué un fonds de soutien ou fonds d'animation destiné aux membres. Comment ce fonds va-t-il être utilisé? Il suffit à un membre, agissant en principe de manière collective, telle une association de quartier par exemple, de soumettre une idée d'animation concrète. Ce peut être une descente à roller dans sa rue le 15 août, ou un tournoi de pétanque dans le quartier. Sur la base du budget prévu pour cet événement, l'ACL peut alors octroyer une substantielle participation. Ce fonds est bien sûr encore tout neuf. On s'attend d'ores et déjà à de nombreuses

demandes. A titre de comparaison, un système similaire géré par le City Management enregistre plus d'une requête par mois. Au-delà de toutes les espérances. En plus de la baisse des cotisations et de la création du fonds d'animation, une troisième meure marque ce renouveau de l'ACL sous le ciel du City Management. L'ACL a en effet décidé d'injecter une contribution de 100 000 francs dans le City Management. Mais cela selon des modalités bien précises.

Présence sur le terrain

Une part de cette somme sera en effet destinée à financer un poste à 50% pour renforcer le secrétariat de l'ACL avec pour mission principale la présence dans les quartiers. En clair, il s'agira d'assurer une présence sur le terrain, d'aller soutenir les associations de quartier dans leurs événements et leurs manifestations, de leur offrir un écho médiatique optimal et enfin de relater tout cela lors de l'assemblée générale. Il est évident que ce travail servira à l'ensemble du City Management mais portera la marque de l'ACL.

De là à déduire que l'ACL ne devient qu'un organisme de plus de participation financière à la promotion du commerce, voire une couche supplémentaire mal identifiable, il y a un pas qu'il faut se garder de franchir.

Il est évident que chacun s'active à la dynamisation de la même économie. Le commerçant qui se réjouit d'avoir vu doubler sa clientèle un samedi en raison de l'organisation d'une manifestation dans son quartier n'a rien à faire de savoir si celle-ci est financée par le City Management ou l'ACL, et dans quelle proportion. L'important est de

tout mettre en œuvre pour trouver des synergies qui fonctionnent.

Si l'action de l'ACL peut s'exprimer de manière aussi sonnante et rébuchante, c'est parce que l'association a la chance d'avoir des finances saines – elle possède une fortune propre enviable, notamment sous la forme immobilière, avec l'acquisition récente d'un troisième immeuble.

Une page d'histoire

La défense de ses membres a toujours été et reste la mission essentielle de l'ACL: C'est d'ailleurs bien pour cela qu'elle fut constituée, en 1899. Séquence nostalgie.

A l'époque, les petits commerçants lausannois s'étaient en effet regroupés pour se relayer dans l'arrière-cour des grands bazars de la ville – ancêtres des centres commerciaux – afin de s'y livrer à une forme d'espionnage qui aujourd'hui ferait sourire. Il s'agissait d'ouvrir l'œil afin de vérifier si la marchandise qu'on y amena n'était pas celle qu'on trouvait ensuite en vitrine avec l'étiquette soldée au prétexte qu'elle était restée plusieurs mois en magasin.

Ce fut donc le début de l'organisation du petit commerce animé par la défense d'un intérêt commun parfaitement identifié. Puis il y eut les fameux timbres escompte, ces timbres verts dont le but était l'encouragement à la clientèle à payer comptant. Mais refermons la parenthèse.

Défense des membres aujourd'hui

L'ACL défend les intérêts de ses membres dans plusieurs domaines. On peut évoquer en premier lieu le conseil juridique – à ne pas

confondre avec une protection juridique. Le conseil juridique, c'est une ligne ouverte avec le Centre patronale pour toutes les questions en matière de droit du travail et Dieu sait si elles sont nombreuses et variées. Autre souci fréquemment évoqué dans les conseils juridiques: le bail à loyer. Il n'est pas rare en effet qu'un commerçant se sente un peu perdu lors de la remise ou la reprise d'une enseigne, par exemple en ce qui concerne la possibilité ou non de demander ou de devoir payer un pas de porte.

Le second volet, et non des moindres, concerne l'application de la convention collective de travail, ce dont le City Management ne s'occupe en aucune manière. L'ACL s'assure ici que cette CCT est appliquée de manière équitable pour ses membres, de la même manière que le Trade Club le fait pour les siens.

Enfin, à la différence du City Management, l'ACL est un organisme qui peut développer une activité en politique. Elle peut s'engager dans la défense d'une position pour ou contre un projet. Elle est d'ailleurs régulièrement consultée.

Les commerçants indépendants sont par nature individualistes. C'est à la fois une qualité mais parfois aussi un défaut. L'individualisme créatif est une force, mais celui qui isole ne tend qu'à alourdir le poids d'un problème, par exemple au niveau du quartier, trop complexe pour être résolu l'assistance du nombre ou de la connaissance des subtilités des textes de loi et des règlements. L'ACL devient certes alors une planche de salut, mais son aide est généralement plus utile encore lorsqu'elle est prodiguée de manière préventive.

Concurrence positive

Le commerce lausannois est en ébullition avec l'arrivée toute récente ou annoncée de nombreuses nouvelles enseignes. On parle de Bel Air, d'une réaffectation d'une partie du bâtiment de la BCV à Saint-François, et surtout de l'ouverture en ce début d'années des Portes Saint-François dans le bâtiment UBS du Grand Pont.

La revitalisation du secteur Saint-François fait désormais l'unanimité. Chacun considère l'arrivée d'une nouvelle concurrence comme un élément extrêmement positif. Pour rassurer celles et ceux qui grimacent en évoquant la perspective d'une certaine saturation, l'ACL souligne que ce ne sont pas ces quelques magasins de plus qui vont remplacer les 22% de commerces disparus à Lausanne entre 1985 et 2005.

Secrétaire général de l'ACL, Christian Masserey rappelle toutefois l'une des règles d'or de la prospérité du commerce urbain: «La recette de la réussite, c'est la diversité. Ce qu'il faut éviter, c'est de se retrouver un jour avec partout les mêmes marques ou les mêmes gammes ou presque.»

Et de rêver, au niveau des idées géniales pour le développement du commerce en ville de Lausanne, d'une action aussi efficace que l'est le Riponexpress de plus en plus courtisé mais actuellement sans le moyen de trouver une expansion qui ne nuirait pas à la rapidité de son service.



Christian Masserey, city manager et secrétaire général de l'ACL, lors du colossal lâcher de ballons de mai dernier au centre de Lausanne.